

«Une décision prise à la va-vite et sans scrupule»

Affaire Girardin

Le municipal socialiste de Vevey, par la voix de son avocat, fustige la procédure disciplinaire ouverte contre lui par son parti cantonal

«N'est-ce pas dans l'air du temps que d'abandonner les siens à la première difficulté, sans même savoir s'il s'agit d'un écueil véritable ou d'un mirage?» Par cette formulation, Lionel Girardin affirme - via son avocat, Me Ludovic Tirelli - n'avoir «pas été surpris» par la procédure disciplinaire ouverte à son encontre par le Parti socialiste vaudois (PSV) («24 heures» de vendredi). Ce qui l'a en revanche dérangé, c'est le fait que la démarche ait été communiquée publiquement: «C'est précipité et prématuré. Une décision prise à la va-vite et sans scrupule, où la sauvegarde des apparences et la satisfaction immédiate de la vindicte populaire priment sur la solidarité.»

Est-ce à dire, si le divorce paraît à ce point consommé entre Lionel Girardin et le PSV, que l' élu démissionnera de son parti? «Je ne vais pas me prononcer sur des questions politiques, répond Ludovic Tirelli. Mais mon client réaffirme vouloir continuer à travailler avec engagement pour le bien des Veveysannes et des Veveysans, comme il l'a toujours fait.»

Pour rappel, Lionel Girardin fait face à des soupçons de conflits d'intérêts au sein de la Fondation Apollo, qu'il présidait. Il a été suspendu de cette fonction - «à titre préventif» - et un audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) est en cours.

S'il n'est pas question de démission, Lionel Girardin se ré-

serve en revanche le droit d'attaquer en justice: une fois les conclusions du CCF connues, il entend «prendre toutes mesures utiles pour laver son nom des différentes accusations calomnieuses» dont il estime avoir fait l'objet, notamment sur les réseaux sociaux. «Ce lynchage médiatique quotidien, sans précédent à l'échelle communale, affecte non seulement Monsieur Girardin, mais également son père et son frère», souligne Ludovic Tirelli.

Lionel Girardin est à l'arrêt depuis le 12 avril pour surmenage. Il s'est peu exprimé pour cette raison et «pour laisser le CCF faire son travail». L' élu dément ne pas s'être présenté à cette instance, comme cela a été écrit dans nos colonnes: «Compte tenu de son arrêt maladie, l'information relative au début de l'audit ne lui est pas parvenue à temps.» Il dément par ailleurs plusieurs «fausses informations», sur lesquelles la lumière devra être faite par le CCF notamment.

Conflit d'intérêts?

Ludovic Tirelli défend les intérêts de Lionel Girardin, mais est aussi conseiller communal (Les Verts). N'y a-t-il pas un potentiel conflit d'intérêts, alors que le Conseil communal - et en particulier la Commission de gestion - doit se pencher notamment sur la location par la société de Lionel Girardin de locaux dont le bail est au nom de la Ville? «Il est prévu par la loi qu'un élu ne doit pas prendre part à des décisions dans lesquelles il aurait des intérêts personnels ou matériels. Il va naturellement de soi que je ne prendrai part ni aux discussions ni au vote si une question en lien avec ce dossier devait se poser.»

ST.A.